Image not found or type unknown

calcul indemnite d'occupation d'un appartement

Par **joperso**, le **12/12/2011** à **17:33**

l'indemnité d'occupation d'un appart ,lors du partage des biens ,
se calcule-t-elle sur la valeur locative au jour du reglement ou seulement sur la partie du credit déja remboursée,soit a ce jour 40%
merci de bien vouloir me renseigner a ce sujet .salutations.

Par **Claralea**, le **13/12/2011** à **22:55**

Elle se calcule sur la valeur locative, en gros sur le loyer que vous auriez perçu si vous l'aviez loué. Et on divise par deux puisque vous n'allez pas payer la moitié qui vous appartient, juste la moitié de loyer qui serait revenue à celui qui ne l'habite pas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés